MAI 2021 21 REP 59



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Dylan Karlen – Les gens du voyage de Rennaz font-ils l'objet de tests de dépistage COVID-19 ? (21_QUE_9)

Rappel de l'intervention parlementaire

Le lundi 22 février 2021, une cinquantaine de caravanes de gitans ont fait irruption dans l'Est vaudois en vue de s'installer sur l'aire d'accueil de Rennaz. Cette dernière n'ouvrant ses portes que le 1° mars, elles ont été bloquées et se sont par conséquent stationnées sur une route agricole à proximité directe.

Dès lors, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat la question suivante :

Compte tenu des mesures sanitaires restreignant le franchissement de la frontière suisse (selon directive OFSP et liste des régions à risque) et les risques accrus de création d'un foyer de contagion du fait de la promiscuité engendrée par ce mode de vie nomade, ces gens du voyage ont-ils fait ou vont-ils faire l'objet de tests de dépistage COVID-19?

Réponse du Conseil d'Etat

Depuis le début de cette épidémie, les actions de contact tracing et de testing ont toujours été décidées sur des aspects épidémiologiques.

La stratégie globale de tests à large échelle du Canton de Vaud, qui s'inscrit dans la stratégie de dépistage élargie de la Confédération, ne prévoit de dépistage unique non répété d'une population spécifique que lors de situations où le brassage de populations est important, comme par exemple lors de championnats sportifs ou de périodes de vacances dans les stations de ski des Alpes vaudoises, et qui occasionnent dès lors un risque accru de contaminations.

Cette stratégie prévoit par ailleurs de déployer un testing régulier dans certains contextes, en particulier en entreprise ou lorsqu'une zone géographique fait l'objet d'un risque de transmission plus important après identification de flambées de cas.

En l'état, il n'y a pas de raison épidémiologique pour tester cette population en particulier. A l'instar des autres personnes présentes sur le territoire, il est néanmoins important que celle-ci puisse bénéficier de toutes les informations nécessaires afin de se faire tester au moindre symptôme et, surtout, de pouvoir accéder à tous les centres de tests qui sont répartis dans cette région. L'aire d'accueil de Rennaz étant gérée par la Police cantonale, celle-ci se charge de transmettre ces informations à cette population.

V. Grandjean

La présidente :	Le chancelier :

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 12 mai 2021.

N. Gorrite